

Rapport du Président

Séance publique du
vendredi 24 juin 2016

1^{ère} Commission
N° CG-2016-3-1-1

Service instructeur
Direction des finances

Service consulté

COMMUNICATION
GESTION DE LA DETTE DEPARTEMENTALE
EXERCICE 2015

Résumé : Communication relative aux opérations financières mises en oeuvre au cours de l'exercice 2015 en application de la délégation au Président du Conseil départemental en matière de gestion de la dette.

Par délibérations CG-2015-3-1-3 du 2 avril 2015 et CG-2015-4-1-4 du 16 avril 2015 relatives aux délégations de compétences du Conseil départemental au Président du Conseil départemental, l'Assemblée a délégué, conformément aux dispositions de l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et en application de la loi démocratie de proximité du 27 février 2002, la réalisation des emprunts et des opérations financières nécessaires à la gestion de la dette départementale.

Conformément à la législation concernée, la présente communication a pour objet de vous informer des actes pris dans le cadre de cette délégation au cours de l'exercice 2015.

* * *

Au 1^{er} janvier 2015, l'encours de la dette départementale s'élevait à 494 715 364,44 €. Après prise en considération du remboursement du capital de l'exercice pour un montant de 43 764 081,37 €, des remboursements anticipés à hauteur de 32 716 666,69 € et de la réalisation des nouveaux emprunts pour 20 000 000 €, la dette départementale atteint au 31 décembre 2015 un volume de 438 234 616,38 €, soit une diminution de 11,4 % par rapport à l'exercice précédent.

1. Les réalisations nouvelles à hauteur de 20 000 000 €

Le volume d'emprunt inscrit au BP 2015 s'élevait à 50 M€. Cette inscription a été diminuée en DM2 de 2,5 M€, pour atteindre au final 47,5 M€.

La consultation, lancée le 20 novembre 2015 pour un volume de 40 M€ d'emprunt, a donné lieu à des réponses positives des établissements bancaires pour un volume total de 124 M€. Après examen de ces offres, il a pu être observé une contraction des marges bancaires se situant globalement entre 0,71 % et 1,44 % sur l'EURIBOR 3 mois non flooré.

Cette consultation a abouti à la réalisation d'un volume d'emprunt de 20 M€ réparti comme suit :

- SAAR LB : 10 M€ au taux variable indexés sur l'Euribor 6M avec une marge de 0,625 %, soit l'équivalent d'un Euribor 3 mois avec une marge de 0,7 %, une commission d'engagement s'élevant à 0,125 % du montant de l'emprunt et sans l'indemnité de remboursement anticipé.
- La Banque Postale : 10 M€ au taux fixe de 1,43 %, soit l'équivalent d'un Euribor 3 mois avec une marge de 0,7 %, une commission d'engagement s'élevant à 0,10 % du montant de l'emprunt et une indemnité de remboursement anticipé actuarielle.

De cette manière, à la clôture de l'exercice, le recours à l'emprunt s'est élevé à 20 M€.

2. Le choix du taux

Rétrospectivement, la faiblesse de l'inflation en zone Euro vers la fin 2014 - début 2015 a déclenché l'intervention de la Banque Centrale Européenne, conduisant les taux longs à des niveaux particulièrement bas et des anticipations des indices EURIBOR exceptionnellement faibles. Dans l'ensemble, les taux longs ont connu une année 2015 agitée, avec un point bas absolu en avril, suivi d'une correction de 80 points de base en quelques semaines.

Dans ce contexte, le Département a souhaité profiter de ces taux fixes très attractifs pour la réalisation de ses nouveaux emprunts, tout en préservant le poids de la part des variables offrant une plus grande souplesse pour la gestion active de la dette. Ce choix semblait d'autant plus pertinent que le nouveau contrat de prêt variable ne prévoit aucune indemnité de remboursement anticipé, nous laissant la possibilité éventuelle de renégocier ultérieurement la marge bancaire.

Le taux fixe proposé a été, en l'occurrence, meilleur que notre taux moyen de dette au 1^{er} janvier 2015, à savoir 1,43 % pour la dette globale et 3,46 % pour les taux fixes.

3. Remboursement par anticipation et les réaménagements des marges bancaires

Courant l'année 2015, le Département a saisi l'opportunité de la détente sur les marges bancaires pour procéder à des remboursements par anticipation du capital d'un montant total de 32,7 M€. Les quatre prêts contractés en 2012-2013 ont été indexés sur Euribor majoré d'une marge bancaire élevée variant de 2,95 % à 2,02 %. Le refinancement de ce montant aux conditions proposées par les établissements bancaires lors de notre consultation en fin de l'année, correspond à un gain potentiel de 2,8 M€ sur la durée des prêts. De plus, cette opération nous a permis de couvrir largement les indemnités de remboursement de 0,9 M€ par l'économie budgétaire de 1,4 M€ correspondant aux flux des échéances non versées courant de l'année.

Par ailleurs, nous avons également négocié la diminution des marges bancaires pour les deux autres emprunts à taux variable. Cette opération générera un gain de 0,5 M€ sur la durée résiduelle de ces prêts.

4. La gestion des Crédits Long Terme Renouvelables (CLTR ou Revolving)

Au 1^{er} janvier 2015, le Département disposait d'un encours de dette en revolving de 30 117 473 €. Cet encours a été activé dans le cadre de la gestion de la trésorerie par des remboursements infra annuels visant à optimiser nos frais financiers.

5. Synthèse de la structure

Au 31 décembre 2015, le taux moyen de la dette s'élève à 2,32 %. Sa structure présente une répartition de 52,1 % de taux fixe, dont 9,0 % en taux structuré (fixe annulable et fixe à barrière), et 47,9 % de taux variable, dont 1,1 % en taux structuré (différentiel sur l'inflation européenne et française).

Sous les effets des remboursements par anticipation, conjugués à une quasi stabilité de l'épargne brute (69,8 M€ en 2014 et 68,8 M€ en 2015), notre capacité de désendettement (en année) s'établit à 6,4 ans au 31/12/2015, contre 7,1 en 2014.

Je vous prie de bien vouloir prendre acte de cette communication.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN